

**5.4. Communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre
entre les délégations du gouvernement rwandais et du front
patriotique rwandais tenue à Paris
du 6 au 8 juin 1992**

Les délégations du Gouvernement Rwandais et du Front Patriotique Rwandais se sont rencontrées du 6 au 8 juin 1992 au Centre de Conférences Internationales KLEBER à Paris.

A cette occasion, les deux parties ont affirmé leur volonté politique de trouver, par voie de négociations, une solution au conflit actuel ainsi qu'aux problèmes qui sont à sa base.

Les représentants de la France et des Etats-Unis d'Amérique ont participé aux séances d'ouverture et de clôture des travaux et ont exprimé leur disponibilité à appuyer le processus de paix.

Les discussions qui se sont déroulées entre les deux délégations dans la langue nationale, le Kinyarwanda, ont porté sur les points suivants, inscrits à l'ordre du jour :

- Rôle du médiateur, des pays voisins, de l'OUA et d'autres pays amis dans les négociations pour le retour de la paix ;
- Lieux des négociations ultérieures ;
- Echange de vues sur la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu ;
- Thèmes à l'ordre du jour des discussions et négociations pour la paix ;
- Calendrier des rencontres.

.../...



I. Rôle du médiateur, des pays voisins, de l'OUA et d'autres pays amis dans les négociations pour le retour de la paix

1. Les deux parties ont réaffirmé la médiation du Maréchal MOBUTU, Président de la République du Zaïre.

Toutefois, elles ont retenu le principe des négociations directes, c'est-à-dire qu'elles peuvent se rencontrer, discuter, négocier directement et se choisir de façon concertée, un facilitateur.

Les deux parties ont convenu que pour tous les travaux qui ne relèvent pas de l'initiative du Médiateur, celui-ci est dans tous les cas tenu au courant des résultats atteints.

2. Les deux parties ont demandé aux pays voisins de continuer à soutenir le processus de paix déjà initié et de participer aux négociations en qualité d'observateurs.

3. Les deux parties ont demandé à l'OUA de continuer également à appuyer le processus de paix et de participer aux négociations en qualité d'observateur.

4. Les deux parties ont demandé aux Etats-Unis d'Amérique, à la France et à la Belgique de participer aux négociations en qualité d'observateurs et de continuer à soutenir tout le processus de paix. Le même soutien est sollicité auprès d'autres pays amis du Rwanda.

.../...



II. Lieux des négociations ultérieures

1. Les deux parties ont convenu de tenir leurs réunions ultérieures prioritairement au Zaïre ou en Tanzanie et de faire des consultations à cet effet.

2. Si pour l'une ou l'autre raison indépendante de la volonté des deux parties la rencontre ne peut se tenir dans aucun de ces deux pays, les deux parties conviendront d'un autre lieu de rencontre en accordant la priorité aux pays de la région.

III. Echange de vues sur la mise en oeuvre du cessez-le-feu

1. Les deux parties ont affirmé leur volonté politique de mettre fin à la guerre.

2. Elles ont réaffirmé la validité de l'Accord signé à N'SELE le 29 mars 1991 tel que modifié le 16 septembre 1991 à GBADOLITE.

3. Les deux parties ont convenu de procéder, lors de leur prochaine rencontre, à une mise à jour de cet Accord en y apportant les amendements nécessaires.

4. Les deux parties ont convenu en outre de demander au Secrétaire Général de l'OUA des informations précises sur le fonctionnement du Groupe d'Observateurs Militaires mis en place par le Sommet de GBADOLITE en date du 7 septembre 1991, conformément aux décisions de la 27ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA. Ces informations permettront aux deux parties de juger, lors de la prochaine rencontre, de l'opportunité du maintien ou de la modification de ce groupe que les deux parties souhaitent neutre et efficace.

5. Les deux parties se sont engagées à faciliter la tâche à ce groupe.

IV. Thèmes à l'ordre du jour des discussions et négociations pour la paix

1. A la demande de la délégation du Gouvernement rwandais, les deux parties ont retenu les questions suivantes qui feront l'objet d'un débat général :

1. la question de l'unité nationale ;
2. le processus de démocratisation.

2. A la demande de la délégation du Front Patriotique Rwandais, les deux parties ont accepté que les questions suivantes fassent l'objet de négociations :

1. la fusion des deux armées en conflit ;
2. le gouvernement de transition à base élargie ;
3. les garanties politiques.

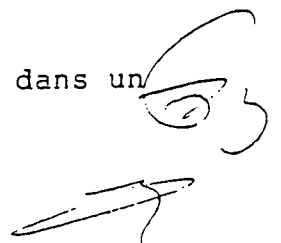
V. Calendrier des rencontres

1. Les deux parties ont fixé leur prochaine rencontre aux dates du 10 au 12 juillet 1992.

2. Elles ont convenu de faire des consultations nécessaires pour tenir cette rencontre prioritairement au Zaïre ou en Tanzanie.

3. Elles ont décidé qu'à chaque rencontre, elles détermineront la date et le lieu de la réunion suivante.

Les discussions se sont déroulées dans un climat de franchise et de sérénité.



Les deux parties acceptent de s'imprégner de l'esprit et d'adopter des attitudes qui favorisent la recherche de la paix.

Les deux parties expriment leur haute appréciation à la France et aux Etats-Unis d'Amérique pour leur disponibilité à appuyer le processus de paix.

Les deux parties expriment en outre leurs vifs remerciements à la France pour les facilités mises à leur disposition pour la tenue de leurs travaux.

Fait à Paris, le 8 juin 1992

Pour le Gouvernement Rwandais

NGULINZIRA Boniface,
Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération

~~Pour le Front~~ Patriotique
Rwandais

~~BASHMUNGU~~ Pasteur,
Membre du Comité Exécutif,
Commissaire à l'Information
et à la Documentation